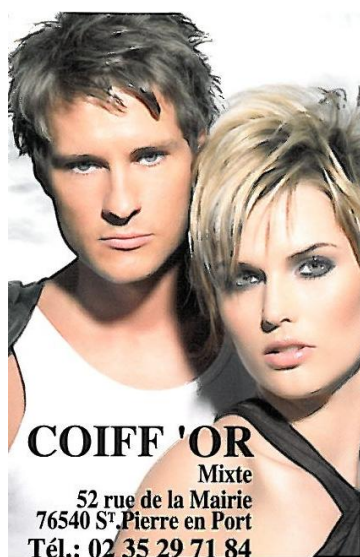


Deux encarts publicitaires ont été omis par l'imprimeur dans le dernier bulletin. Nous présentons nos excuses à Marceline CHUETTE ainsi qu'à Alain LEMAISTRE.



COIFF'OR
Mixte
52 rue de la Mairie
76540 S^t.Pierre en Port
Tél.: 02 35 29 71 84

M & Mme Joël CHUETTE

CocciMarket 

Alimentation générale, Presse, Gaz

LIVRAISON A DOMICILE Tél : 02.35.27.47.35

53, Rue de la Mairie
76540 Saint Pierre en Port



Catherine et Jacques Delimbeuf ont cessé leur activité depuis la fin du mois de mars. Peu après le départ en retraite de Mme et M. Golain, le couple est arrivé à Saint-Pierre et s'est installé le 1^{er} juillet 1987, il y a de cela près de 28 ans ! Catherine et Jacques, nous vous souhaitons une très bonne retraite.

LE SAINT-PIERRE...

A changé de propriétaire. Au 1^{er} janvier 2015, Martine et Marcel Gastebois se sont installés dans le bar de notre village. Outre le bar, Loto, PMU, et tabac, ils vous proposent un service de brasserie midi et soir avec des produits locaux préparés sur place. Le 15 mars, en collaboration avec Anne Guerrant, ils recevaient une cinquantaine de personnes pour un « printemps des poètes ». Le 20 juin, ils vous accueilleront en terrasse, de 16h à minuit, pour fêter la musique. Martine et Marcel sont heureux d'être à Saint-Pierre et vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé.



LE P.L.U. ET NOUS, ET NOUS !

Le Plan Local d'Urbanisme est la règle du jeu que les habitants d'une commune se donnent pour améliorer, préserver, modifier leur cadre de vie. Cette règle du jeu concerne aussi bien les zones agricoles, naturelles, constructibles que le développement touristique, commercial et démographique de Saint-Pierre-en-Port. C'est une obligation légale validée par les services de la Préfecture et par le Pays des Hautes Falaises. Il doit être en accord avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) qui vise à harmoniser les volontés des communes limitrophes en terme d'expansion et les règles d'Urbanisme et de protection de la Nature votées et en vigueur nationalement. Il ne s'agit donc pas uniquement d'encadrer les permis de construire d'interdits contraignants, mais surtout de trouver un point d'équilibre entre la sauvegarde des vieilles pierres, l'implantation de nouveaux commerces, l'accueil d'artisans et d'habitants, l'affirmation d'une identité saint-pierraise et l'attractivité touristique entre autres. Il faut lire le PLU comme une tentative de penser Saint-Pierre-en-Port pour les quinze prochaines années, dans la globalité d'un système de vies communes. Initié en 2003 par les élus de l'époque, repris par un cabinet conseil havrais GéoDev, il est aujourd'hui validé par les instances compétentes et doit faire l'objet d'une enquête publique dans notre commune. Le document est d'ores et déjà consultable à la Mairie par tout citoyen qui en fera la demande.

Dans les années à venir, nous devons organiser, avec les communes voisines, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) afin d'orchestrer l'articulation entre chaque communauté pour changer d'échelle d'organisation territoriale. À l'heure de la mondialisation, même si Saint-Pierre-en-Port est solide et original, nous aurons du mal à exister à l'échelle d'une région comme la grande Normandie si nous restons seuls. C'est notre prochaine étape commune à construire ensemble.



L'ÉCOLE DES EMBRUNS, ÇA COMMENCE !

Le chantier de notre nouvelle école greffée sur l'ancienne école des filles a été achevé durant les vacances de février afin que les jeunes élèves de maternelles puissent entrer dans leurs nouveaux locaux à la rentrée des vacances d'hiver. Une salle de classe, un dortoir en rez-de-chaussée, une salle de psychomotricité, un espace en attente (future classe si l'effectif des élèves augmentait !) à l'étage, des sanitaires à tous les niveaux, un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (obligatoire), une cour de récréation avec des plantations d'arbres fruitiers pour le plaisir (pas seulement des yeux !!) et une grande cantine aux normes sanitaires rigoureuses.

Voilà ce que ce projet, sorti de terre, offre aux gamines et gamins saint-pierrais aujourd'hui. C'est un effort financier important qui a été engagé par l'ensemble de la communauté saint-pierraise, initié par l'équipe municipale précédente et que nous avons porté jusqu'au bout de sa réalisation, jusqu'au trottoir d'accueil devant les sorties des classes pour les mamans et les papas venus chercher leur progéniture. Nous avons profité de ce projet pour régler les problèmes de sécurité lors de la sortie des classes sur la rue du Musée et son « fameux » sens interdit occasionnel. La rue sur ce tronçon est ouverte à la double circulation automobile, mais sur une voie. Chacun, chacune devant laisser passer celles et ceux qui s'y sont engagés.

Un vote citoyen a été organisé pour choisir le nom de l'école et c'est finalement le nom « **École les Embruns** » qui a été retenu par la population saint-pierraise. L'écume et le vent sont ainsi entrés dans l'école pour apporter aux élèves le souffle de l'horizon et le goût salé du voyage.

Les espaces de l'ancienne école maternelle récupérés dans l'enceinte de la Mairie, qui accueillent pour l'instant les activités périscolaires (coup de chapeau en passant aux bénévoles qui portent ces ateliers !!), feront l'objet, à terme, d'une réaffectation visant à améliorer l'accueil des habitants et le stockage des archives municipales. L'ancienne cour de l'école pourrait devenir une nouvelle place de village, accueillant le marché, un parc de jeux ... C'est un projet qui s'inscrit dans une réflexion plus générale sur l'aménagement de notre centre-bourg dont nous vous tiendrons évidemment au courant.



POINTS ABORDÉS LORS DES RÉUNIONS DE CONSEIL DU 29/01/15 ET DU 10/04/15

Extension de l'école

- Devis menuiseries extérieures
- Avenant de prolongement de délai d'exécution
- Contrat de maintenance pour l'ascenseur
- Mise en sécurité des accès et demande de subvention

Projet de rejointoiment de bâtiments communaux

Rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels

Plan Local d'Urbanisme

CAUE : Convention pour l'aménagement du centre bourg. – Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Inscription des chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Cession de fonds de commerce au profit de Casino France

Vote du compte administratif 2014

Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Affectation des résultats 2014

Vote des 3 taxes locales

Attribution de subventions aux associations

Présentation et vote du budget primitif 2015

Syndicat Départemental d'Énergie : enfouissement réseaux rue de l'harmonie

Acquisition d'une tondeuse

Office de tourisme : transfert de locaux

Parc éolien en mer au large de Fécamp : Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime

